



REUNION INTERSYNDICALE ENTRE LE DEPARTEMENT DE L'OISE
ET LES REPRESENTANTS DES PERSONNELS DE DIRECTION ET ADMINISTRATIFS
DU 3 AVRIL 2019

Etaient présents pour le Département : Sandrine Girard , Nadia Lambert (DEJ), Philippe Legoff (DEJ), Yves Landier (DRH), Philippe Heurtois (DP).

Etaient présents pour Administration et Intendance/UNSA : Christelle Caplin -Dahenne, Alexis Hiolin et Delphine Plouy.

Mme Girard : modification de l'organigramme . Il est crée une direction des affaires générales au sein de la DEJ (agents, restauration) : la directrice = Mme LAMBERT

La chef de service = Mme Hornacek mais elle est sur le départ.

Suite à nos demandes répétées, l'organigramme va être envoyée aux établissements.

Centralisation problématique agents et restauration : contact.teple@oise.fr (mme girard et mme lambert) directement à cette adresse.

PATRIMOINE (M. HEURTOIS)

Facture DALKIA et CRAM sur stockage de gaz :

Ancien contrat : _ des Factures DALKIA et CRAM ont été envoyées aux collègues sur le stockage de gaz car une taxe supplémentaire a été crée en 2018.

Réponse du CD60 : menace de contentieux de Dalkia qui dit que cette taxe est due. Pour le moment, il ne faut pas la payer. Affaire entre les mains du service juridique du CD60.

Nouveaux contrats : Factures IDEX et DALKIA :

Les factures ne sont pas détaillées ce qui ne permet pas de vérifier les éléments de liquidation. Les collègues doivent envoyer leur facture au CD60 pour vérification. La mise au point est longue à venir mais des réunions vont avoir lieu en juin par lot pour faire le point avec les prestataires.

Réponse du CD60 : 1 réunion par mois entre le CD60 / les titulaires de marché.

Problématique facturation de l'ECS : ENGIE n'a pas facturé l'ECS depuis 2018.

Réponse du CD60 : pas de réponse. Il va se rapprocher d'ENGIE

-**Ascenseur** : difficultés de l'organisation pour la maintenance. Le contentieux est en train de se régler avec DALKIA ; pas de problème avec ENGIE.

Conclusion du CD60: beaucoup de contentieux dans le cadre de l'exécution du MGP .

RESSOURCES HUMAINES (M. LANDIER) :

Point sur la mobilité interne :

50 candidatures en tout pour l'appel aux postes vacants sur des supports d'agents polyvalents d'entretien et de restauration dans les collèges.

Jury de recrutement composé de DRH- DEJ-College à Beauvais .

Pour les postes sur lesquels il n'y a pas de candidatures: 1 CDD du 1er septembre au 31 aout

Les postes libérés suite à ce mouvement seront pourvus par 1 CDD et ouverts au mouvements l'année prochaine.

Charte du temps de travail :

Charte du temps de travail : demande que soit intégré le nombre de semaines pour lesquels les agents peuvent travailler plus de 42h /43h car problématique pour caser toutes les heures à cause de cette limite de 42H/43H.

Réponse du CD60 : vont voir pour apporter cette modification après passage en CHSCT et CT pour être opérationnel au mois de septembre.

Passage en juin pour augmenter le nombre d'heures maxi par semaine à 44h ;

Nous demandons à ce que soit envoyé aux collèges **les modalités de récupération des congés non pris** suite à un arrêt de travail d'un agent qui tombe pendant les vacances. En effet, si un agent est en arrêt avant les vacances, il n'a pas pu se créer des RTT qui se confondent dans les périodes de vacances. Bref, quand un agent demande à récupérer, il faut qu'il le fasse par écrit et que les adjoints gestionnaires transfèrent cette demande à leur gestionnaire à la DEJ qui calculera. Dans certaines situations, c'est même l'agent qui doit des heures !

Suppléance :

Plus de règles de suppléances : au cas par cas : selon les effectifs des établissements, prise en compte si PEC ou pas, les types de restauration, les restrictions médicales ...

Dans un premier temps , les adjoints gestionnaires gèrent à l'interne. Si on peut plus gérer à l'interne, on fait remonter la demande.

Compensation des mi temps thérapeutique : étude au cas par cas. Quand cumul de restrictions

Renforts à l'année : pris sur l'enveloppe des suppléances. Enlevés dès que possible

Exception : au collège de Noailles , pas de suppression car beaucoup de restrictions

Mutualisation des agents de maintenance : A Compiègne entre le Collège Bac et Malraux : ca se passe très bien.

Idée du CD60 : une équipe volante pour les lieux qui ne se prête pas à la mutualisation.

Arrivée du nouveau médecin de prévention



Rappel : les restrictions médicales ne sont valables que si elles sont validées par le médecin du travail.

DOMAINE FINANCIER (M . LEGOFF) :

- Complément /renouvellement équipement : mai
- cap oise : Interrogations suite à un article dans lequel la Chambre régionale des comptes pointait un certain nombre de dysfonctionnements (dans les modalités d'attribution des marchés, dans la mise en concurrence, confusion des genres avec des agents territoriaux qui travaillent à CAPOISE etc...)
Réponse du CD60 : CAPOISE va perdurer mais des ajustements sont à faire pour rentrer dans les clous .
- Demi pension : les tarifs vont ils augmenter à la rentrée ?
Réponse du CD60 : on ne sait pas . On va se renseigner.

Que faire face à des familles qui ne paient pas la cantine et qui ne se manifestent pas pour demander des aides ?
Réponse du CD60 : soit les faire passer au ticket en pré paiement, soit ne plus les accepter à la cantine. Il n'est pas normal que ce soit l'établissement qui paie voire les autres familles (au forfait).

Nous demandons à ce qu'une procédure , ou un code de conduite soit inscrit , soit dans le règlement de la restauration, soit dans la convention entre les collèges et le CD60 car il n'est pas normal que le collège prenne cette responsabilité alors que la restauration est de la compétence du Département. Quid d'une famille qui préviendrait la presse parce qu'on n'a pas autorisé son enfant à manger à la cantine ? Le département soutiendrait il l'établissement ?

Problématique du paiement d'Antiriade : la commande étant passé par le Département, c'est au département de payer directement. Cette somme étant prévue dans la DGF , elle sera retirée.

A cela, nous avons répondu qu'elle devait rester dans la DGF pour combler le fait que la DGF ne couvre que 75% du montant de l'abonnement internet THD, alors que le département devrait le prendre en charge à 100%

IPour conclure, Mme Lambert nous faire part d'une réflexion menée à propos des logements de fonction pour les agents territoriaux : étudie des possibilités d'action en cas d'agents très souvent absents (arrêt de travail, maladie, longue maladie...) logés en NAS pour les faire passer en COP car ils ne remplissent pas leurs obligations de service.

La réunion se termine à 12h45. La prochaine aura lieu début juillet.